



## Apprentissage, pension alimentaire et droit de visite

Par **tralala63**, le **17/09/2012** à **10:42**

Bonjour,

je suis divorcée depuis 2005. Mon ex-mari et moi avons eu 2 enfants.

Mon ex-mari verse une pension alimentaire pour chacun d'eux d'environ 200 euros en tout.

L'année prochaine notre fille veut faire un apprentissage.

Je voudrais donc savoir si cela pourrait avoir une conséquence sur la pension alimentaire que verse son père pour elle et comment doit-on procéder pour son droit de visite et d'hébergement.

En effet, il habite à 200 km et exerce un droit classique. Quand elle sera en apprentissage, notre fille travaillera donc les week-ends et pendant les vacances scolaires aussi. En fait elle sera dans la même situation que si elle travaillait réellement.

Les relations avec son père (celles de ma fille mais aussi et surtout les miennes) étaient jusque-là un peu très tendues mais ont fini par s'arranger. J'ai donc assez peur que tout recommence à aller mal.

Merci de bien vouloir m'éclairer et m'indiquer une éventuelle marche à suivre.

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012** à **12:46**

Bonjour, de toutes façons il va falloir repasser devant le JAF pour faire évoluer la situation.

Soit vous trouvez un arrangement amiable écrit que vous faites entériner par le juge (pas besoin d'avocat). Soit le père risque de saisir le JAF pour diminuer la pension et revoir les droits

de visite. Le montant de la pension peut varier selon les revenus de votre fille et les nouvelles charges que va entraîner sa scolarité. peut être pouvez vous envisager un droit de visite libre (selon le bon vouloir de votre fille) avec 2 visites obligatoires par an, cordialement

Par **tralala63**, le **17/09/2012** à **13:14**

bonjour et merci pour votre réponse.

Je ne pense pas que son père soit d'accord pour un droit de visite libre car il y a environ 2 ans notre fille avait demandé au JAF pour ne plus le voir car elle a une relation très compliquée avec lui.

Quant à ses futurs revenus, je pense qu'ils ne couvriront pas les dépenses entraînées par sa nouvelle situation ( en plus ils seront à elle et je ne me vois pas lui prendre et la faire s'assumer, elle n'a que 14 ans ! ). Elle devra aller à l'école à environ 90 km et loger sur place, de plus elle n'a évidemment pas le permis, donc je devrai la conduire sur son lieu de travail tous les jours à environ 15kms ( elle a déjà trouvé un patron prêt à lui faire un contrat d'apprentissage ).

Je ne cours pas spécialement après l'argent mais je suis maman d'une famille de 4 enfants et il n'y a que mon mari qui travaille du coup, je préfère savoir à quoi m'attendre pour pouvoir prendre mes dispositions et ne pas me retrouver dans la panade.